



Assemblée générale

Distr. générale
15 janvier 2014

Soixante-huitième session
Point 69 a) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2013

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/68/456/Add.1)]

68/155. Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 66/148 du 19 décembre 2011,

Se félicitant de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels¹, le 5 mai 2013,

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports annuels que le Comité des droits de l'homme lui a présentés à ses soixante-septième² et soixante-huitième sessions³ ;

2. *Accueille également avec satisfaction* les rapports du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses quarante-sixième et quarante-septième sessions⁴ et sur ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions⁵ ;

3. *Invite* les présidents des comités à prendre la parole devant elle et à dialoguer avec elle à ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, au titre de la question intitulée « Promotion et protection des droits de l'homme », dans la limite des ressources disponibles ;

4. *Prie* le Secrétaire général de la tenir informée de l'état des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme⁶ et des protocoles facultatifs s'y rapportant⁷, y compris toutes les réserves et déclarations y afférentes, en utilisant les sites Web de l'Organisation des Nations Unies.

70^e séance plénière
18 décembre 2013

¹ Résolution 63/117, annexe.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 40 (A/67/40), vol. I et II.

³ Ibid., soixante-huitième session, Supplément n° 40 (A/68/40), vol. I et II.

⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, 2012, Supplément n° 2 (E/2012/22).

⁵ Ibid., 2013, Supplément n° 2 (E/2013/22).

⁶ Résolution 2200 A (XXI), annexe.

⁷ Voir résolution 2200 A (XXI), annexe, résolution 44/128, annexe, et résolution 63/117, annexe.

